



Protection de texte à la SACD

Par **mateo32705**, le **25/11/2015** à **16:38**

Bonjour à tous,
Ma question concerne le droit de la propriété intellectuelle, et plus précisément le dépôt d'un texte de théâtre à la SACD.
A titre personnel, j'ai déjà écrit 5 pièces de théâtre. Je ne les ai pas encore protégées. La SACD facture un montant donné pour la protection de n'importe quel texte de théâtre, pour une durée donnée.
Quel intérêt ai-je à protéger séparément mes textes ?
En effet, autant regrouper tous ces textes en disant qu'ils font partie d'un tout, d'un seul et même texte, d'une seule et même oeuvre selon moi ! Je ne paierais comme ceci que la protection d'un seul texte, ce qui devrait théoriquement les protéger tout autant.
Quelqu'un saurait-il ce qu'il convient de faire ?
Merci beaucoup !